

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



10044346

Greffé

N° d'entreprise 0476501216

Dénomination

(en entier) **GERDAY COMBUSTIBLES**

Forme juridique société privée à responsabilité limitée

Siège 5100 Namur (Jambes), avenue de Falichamp, 22

Objet de l'acte : **Constatation du décès d'un associé - modification de la dénomination sociale - transfert du siège social - modifications des statuts**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

L'AN DEUX MIL DIX

Le dix-sept février

Par devant Nous, Maître **Philippe BALTHAZAR**, Notaire à Jambes-Namur.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « **GERDAY COMBUSTIBLES** », ayant son siège social à Jambes/Namur, Avenue de Falichamp, 22, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0476.501.216 et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE 476.501.216.

(on omet)

BUREAU - COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

La séance est ouverte à seize heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur **GERDAY Stéphane Floris René Ghislain**, gérant-associé unique, né à Namur le cinq juillet mil neuf cent soixante-sept, célibataire, demeurant et domicilié à Jambes/Namur, Avenue de Falichamp, 22, autorisant expressément le notaire soussigné à mentionner son numéro national, qui est le suivant : 670705-363-70

Lequel déclare être propriétaire des sept cent quarante-neuf (749) actions

Et Monsieur **LEPINE Etienne René Louis Ghislain**, né à Namur, le vingt-six février mil neuf cent cinquante-six (N.N. 56.02.26 - 095.24), époux de madame POCHET Gilberte, demeurant et domicilié à Gelbresée/Namur, rue Ernest Moens, 54. Lequel est propriétaire d'une (1) action. Ici représenté par Monsieur GERDAY Stéphane, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du dix-sept février deux mil dix, qui demeurera ci-annexée. Ensemble : sept cent cinquante (750) actions.

(on omet)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

DELIBERATION

Les associés exposent l'ordre du jour et les raisons qui ont motivé l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - CONSTATATION DU DECES D'UN ASSOCIE.

Les associés agissant qualité dite, décident de faire constater le décès de Madame LAMBERT Colette Juliette Thérèse, associée, décédée le vingt-six août deux mil huit.

Vote. Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Les associés, agissant qualité dite, décident de modifier la dénomination sociale de la société en « **GERDAY MATERIAUX** » .

Vote: Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.

Les associés, agissant qualité dite, décident de transférer le siège social de Jambes/Namur, Avenue de Falichamp, 22 à 5330 Assesse, rue Fontaine Saint-Pierre, 1C boîte 3

Vote: Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS.

Les associés, agissant qualité dite, décident de modifier les statuts pour les adapter aux décisions prises ci-dessus comme suit :

Article deux : pour remplacer la première phrase de cet article par la phrase suivante : « Elle est dénommée « GERDAY MATERIAUX »

Article trois : pour remplacer le premier alinéa de cet article par le texte suivant : « Le siège est établi à 5330 Assesse, rue Fontaine Saint-Pierre, 1C boîte 3 ».

Vote. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS.

Les associés, agissant qualité dite, confèrent à la gérance tous pouvoirs pour l'exécution des décisions prises et pour coordonner les statuts.

Vote. Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Enregistré au bureau de l'Enregistrement de Namur, le vingt-cinq février deux mil dix, volume 1053, folio 28, case 04 – deux rôles, deux renvois. (s) - L'Inspecteur principal, S. PETRE.

POUR EXTRAIT CONFORME

(expédition et annexe : procuration)

Philippe BALTHAZAR, notaire.